

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.67

Objet : Expertise de l'Eglise

**L'an deux mille neuf et le trois novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 28 octobre 2009**

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel
CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Eric CLO, Stéphane JODAR,
Pierre VALVERDE
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Noélie
LASCOLS**

Absents excusés : Annick MOURARET, Franck DENOLLY

Secrétaire de séance : Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Michel CROS

Pouvoir de Franck DENOLLY à Michel RODEL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors des travaux de construction du restaurant scolaire et de l'école maternelle l'entreprise TRAYNARD TP a procédé au compactage d'une plateforme.

Les vibrations ont provoqué une fissure verticale sur le mur de l'église à l'intérieur de la nef à hauteur du 3^{ème} vitrail côté rue.

Après constat d'expert et déclaration auprès de notre assurance il nous a été proposé, par l'expert de notre assurance, un protocole d'accord pour un montant forfaitaire de 3 500 Euros en acceptant l'abandon de toutes poursuites.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents dont 2 abstentions

- ◆ **ACCEPTE le règlement de 3 500 Euros de dédommagement en abandonnant toutes poursuites à l'encontre de l'entreprise TRAYNARD concernant cette fissure dans l'église.**
- ◆ **CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'encaissement de l'argent.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**